

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 MAI 2008**

**Délibération
n° 2008.05.117**

**Conventions de
coopération locale
entre l'ANPE et le
PLIE relatives à la
mise en oeuvre du
revenu de solidarité
active (RSA) :
avenants n° 1**

LE VINGT NEUF MAI DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 mai 2008**

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jacques DUBREUIL à Brigitte BAPTISTE

Excusé(s) :

François NEBOUT, Françoise LAMANT

Excusé(s) représenté(s) :

Véronique DAVY par Gérard DESAPHY, Maurice FOUGERE par Annette FEUILLADE

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE / POLITIQUES
SOLIDAIRES - PLIERapporteur : **Monsieur DAURE****CONVENTIONS DE COOPERATION LOCALE ENTRE L'ANPE ET LE PLIE RELATIVES A LA MISE EN OEUVRE DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) : AVENANTS N° 1**

Le protocole d'accord transitoire du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) pour l'année 2008 prévoit que la ComAGA met en place un accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) habitant sur la commune d'Angoulême.

Par délibération n° 42 du 28 février 2008, le conseil communautaire a approuvé deux conventions de coopération locale de mise à disposition de deux agents de l'ANPE référents emploi RSA.

La première convention (n°0816001 004 00), financée intégralement par une participation du conseil général, prévoit la mise à disposition du 1er janvier au 31 décembre 2008 de Monsieur Didier CHEVALIER. Ce dernier étant appelé à exercer de nouvelles fonctions, il convient de prendre un avenant ayant pour objet le remplacement de cet agent sur la même mission et de prendre en compte la nouvelle ventilation des frais relatifs à son affectation.

La seconde convention (n° 08 16001 003 00) prévoit le financement d'un agent de l'ANPE du 1er mai au 30 septembre 2008 sur une participation du conseil général ; la ComAGA s'engageant, sous réserve de l'avis de du Comité régional unique de programmation, à mobiliser les fonds européens complémentaires à la mise en œuvre de l'action. Depuis, une subvention globale a été attribuée à la ComAGA dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE). Il convient donc d'approuver un avenant modifiant l'article 4 « Moyens financiers » de la convention pour y intégrer les fonds européens à hauteur de 9 058 € pour la poursuite de cette action du 1er octobre au 31 décembre 2008.

Vu l'avis favorable de la commission politiques solidaires du 14 mai 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention de coopération locale avec l'ANPE n° 08 16001 004 relative au changement d'agent référent emploi RSA.

D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention de coopération locale avec l'ANPE n° 08 16001 003 modifiant l'article 4 relatif aux moyens financiers.

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer lesdits avenants.

D'ATTRIBUER une subvention à l'ANPE au titre du Fonds Social Européen d'un montant de 9 058 € pour le financement de la mise à disposition d'un agent.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 6573 – sous fonction 90.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 04 juin 2008	<u>Affiché le :</u> 05 juin 2008